



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-sept mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 23

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Elodie Simoes à M. Frédéric Hucheloup, M. Pierre Testu à Mme Johanne Ledanseur, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à M. Michel Bucheton, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Denis Corman.

A quitté la séance et n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 1

M. Bruno Drevon.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-04-02-19

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association "Ciné-Club de Vélizy-Villacoublay"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU la demande de subvention exceptionnelle de l'association Ciné-club, par courrier du 26 janvier 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 24 mars 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 24 mars 2025,

CONSIDÉRANT que créé en janvier 1972, le Ciné-Club de Vélizy-Villacoublay a pour but de faire partager une passion pour le 7^{ème} art et de susciter la curiosité du public en présentant la plus grande variété possible de longs et de courts métrages. Chaque film fait l'objet d'une présentation avant sa projection. Au cours d'une saison, plusieurs rencontres sont proposées : avec un cinéaste ou un comédien à l'occasion de la projection de son dernier film, ou une personnalité concernée par le sujet d'un film,

CONSIDÉRANT que depuis 1988, l'association organise, tous les ans, le festival du court métrage accueillant les cinéastes en compétition et un jury de professionnels. Ce festival ainsi que la location des films pour les séances de projections régulières, dans la salle Raimu, sont les principales dépenses de l'association,

CONSIDÉRANT que depuis la fin de la crise de la COVID-19, la fréquentation du Ciné-Club a baissé d'environ 20 %, réduisant d'autant les recettes et que dans le même temps, le prix de location d'un film pour une séance a sensiblement augmenté d'environ 15 %,

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte, afin de maintenir son activité, payer ses factures et finir la saison 2024-2025 avec un exercice comptable équilibré, que l'association « Ciné-club » de Vélizy-Villacoublay a demandé à la Commune, par courrier en date du 26 janvier 2025, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3 800€,

CONSIDÉRANT que pour prévenir tout risque de conflits d'intérêts, M. Bruno Drevon n'a pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, a quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour et n'a pas pris part ni aux débats ni au vote,

ENTENDU l'exposé de Mme Christine Decool, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix - Ne prend pas part au vote : 1 voix, Bruno Drevon).

Délibération n° DEL-25-04-02-19

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association "Ciné-Club de Vélizy-Villacoublay"

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3 800 € à l'association Ciné-Club de Vélizy-Villacoublay, sise 1 bis Place de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay, pour lui permettre d'honorer ses factures et terminer la saison 2024-2025 avec un exercice comptable équilibré.

DIT qu'un bilan financier devra être fourni par l'association.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la somme sera à prélever sur les crédits inscrits au budget 2025 à l'article 65748.

Fait et délibéré en séance le 02 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.